

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE VENDREDI 25 AVRIL 2025

Correspondent sg@ibr-ire.be

Notre référence JL/AV2025-02

Date

31 mars 2025

Chère Consœur, Cher Confrère, Chère Stagiaire, Cher Stagiaire,

Concerne: Assemblée générale ordinaire du vendredi 25 avril 2025

Par la présente, j'ai le plaisir de vous inviter, ainsi que votre cabinet, à notre Assemblée générale ordinaire qui aura lieu

le vendredi 25 avril 2025 à 8h30 dans l'auditorium BNP Paribas Fortis Rue de la Chancellerie 1 – 1000 Bruxelles

L'accueil et l'enregistrement des réviseurs d'entreprises personnes physiques auront lieu à partir de 8h.

La séance administrative débutera à 8h30. Outre la présentation habituelle des comptes annuels, du budget et du rapport annuel, les élections de cette année verront également la nomination d'un nouveau président, d'un vice-président, de 12 membres du Conseil et d'un commissaire.

La session académique de cette année, qui débutera à 11 heures, commencera par deux allocutions : celle de Jean BOUQUOT, président de l'IFAC, sur les priorités de l'IFAC pour relever les défis de la profession d'audit et de comptabilité, suivie de celle d'Eelco VAN DER ENDEN, CEO d'Accountancy Europe, sur l'impact d'Omnibus : opportunité ou menace pour le secteur de l'audit. Nous écoutons ensuite les discours du secrétaire général sortant, Marc BIHAIN, et de son successeur, Mme Inge VANBEVEREN.

A l'issue de l'Assemblée générale, vous êtes cordialement invité(e)s à prendre part au traditionnel *Walking Lunch*.

Vous trouverez, en annexe à la présente invitation, l'ordre du jour complet de l'Assemblée générale ainsi que la liste des candidats pour les élections.



Le modèle de procuration, les comptes annuels 2024 et le projet de budget 2025 seront disponibles sur le site internet de l'IRE au plus tard le jeudi 10 avril 2025.

En application de l'article 7 de l'Arrêté royal du 22 février 2019 fixant le règlement d'ordre intérieur de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, la date ultime de dépôt des procurations est le dimanche 20 avril 2025, soit cinq jours calendrier avant l'Assemblée générale. Elles doivent être datées et signées par le mandant et comprendre l'identité du mandant, l'identité du mandataire et la date de l'Assemblée générale pour laquelle la procuration est valable.

Enfin, nous vous rappelons que la participation aux séances administrative et académique de l'assemblé générale compte pour quatre heures de formation permanente pour les réviseurs d'entreprises. Vous pouvez vous inscrire sur le site web de l'IRE.

Je vous prie d'agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, Chère Stagiaire, Cher Stagiaire, l'expression de mes salutations confraternelles.

Patrick VAN IMPE Président

Annexes : Ordre du jour et liste des candidats pour les élections